

“Une analyse empirique de l’impact de la conditionnalité de la Banque Mondiale sur les intérêts économiques des pays du G10¹.”

(Décembre 2008)

Arthur Foch

Centre d'Economie de la Sorbonne (CES), Equipe Matisse, Université Paris I – CNRS, France.

arthur.foch@wanadoo.fr

arthur.foch@sciences-po.org

Abstract : Cet article cherche à déterminer si la conditionnalité des prêts accordés aux PED par la Banque Mondiale permet de satisfaire les intérêts économiques des pays du G10. Une analyse empirique fondée sur une base de données, couvrant 83 cas de privatisations menées dans les secteurs de l'eau et de l'électricité de 33 pays d'Afrique Subsaharienne sur la période 1965-2007 révèle, en premier lieu, qu'en dépit de la médiocrité des résultats obtenus par les privatisations réalisées dans les PED, et des mises en garde de certains de ses économistes, la BM prescrit la privatisation dans 80.8% des cas étudiés. En second lieu, elle démontre que l'attachement de la BM à la privatisation peut s'expliquer, en partie, par le fait que cette politique économique bénéficie essentiellement aux pays du G10, au travers des contrats qu'obtiennent les grandes entreprises issues de ces pays. En effet, dans 71.2% des cas de privatisations étudiés, ce sont des entreprises issues du G10 qui ont obtenu, en tant que principal investisseur, les contrats générés par les privatisations de la BM. Dès lors, si les opportunités d'affaires générées par les privatisations de la BM sont sensées profiter aux entreprises du monde entier, comme le soutient la Banque, cet article montre qu'en réalité elles bénéficient particulièrement aux grandes entreprises du G10, lorsque les privatisations sont menées en ASS dans les secteurs de l'eau et de l'électricité.

« LA LIBÉRALISATION A ÉTÉ PROGRAMMÉE PAR LES PAYS OCCIDENTAUX POUR LES PAYS OCCIDENTAUX »

Joseph E. STIGLITZ, Prix Nobel d'économie

1. Introduction

Depuis l'ère de l'Ajustement Structurel, les Institutions Financières Internationales (IFI) font l'objet de critiques importantes de la part de chercheurs et membres de la société civile². Celles-ci portent non seulement sur l'efficacité de l'aide qu'elles apportent mais également de plus en plus sur leur mode de gouvernance.

Il leur est reproché d'une part de ne pas avoir réussi à promouvoir un processus durable de croissance et de réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement (PED). Certaines

¹ Le Groupe des Dix se compose de onze pays industriels (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse) qui se consultent et coopèrent sur les questions monétaires et financières.

² Citons par exemple l'économiste J. E. Stiglitz et E. Toussaint, Président du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM).

critiques³ soutiennent même l'idée que les intérêts des donateurs des IFI déterminent autant que les mérites et les besoins de leurs clients l'attribution des financements ainsi que les conditions qui y sont attachées. Par conséquent, l'aide des IFI ne peut pas promouvoir efficacement le développement des PED.

D'autre part, la gouvernance de ces institutions suscite un débat croissant. Il est particulièrement reproché aux instances des IFI de ne pas accorder aux PED un nombre de voix en accord avec leur importance au sein de l'économie mondiale. Notamment, ces derniers, parce qu'ils disposent de peu de voix, n'ont pas ou peu les moyens de peser sur le vote des décisions prises par les IFI. La complexité et l'opacité des modalités et des règles de gouvernance participent pour beaucoup à cette situation (Foch, 2007). La répartition des voix entre PID et PED au sein des IFI est, en effet, souvent considérée comme étant injustifiée et biaisée en faveur des premiers. Selon Foch (2007), le système de gouvernance permet aux donateurs les plus puissants de contrôler ces institutions. Ils peuvent notamment s'opposer à toutes les décisions susceptibles d'inverser le rapport de force en place. Une autre thèse défendue est que certains donateurs disposent de suffisamment de pouvoir et d'influence pour se servir des IFI comme d'un instrument stratégique au service de leur politique étrangère et économique, destiné à servir leurs intérêts⁴.

L'article présenté ici s'inscrit dans la lignée de ces travaux. Il s'intéresse notamment au lien entre ces deux critiques couramment formulées à l'égard des IFI. L'inefficacité de l'aide délivré par les IFI peut être reliée à la façon dont les IFI sont gouvernées. L'aide multilatérale délivrée par les IFI est détournée de son objectif de développement et de réduction de la pauvreté, parce que certains donateurs l'utilisent comme un instrument de leur politique économique. Et si cette situation perdure, c'est notamment parce que les règles de gouvernance des IFI ont été décrétées par ces donateurs et qu'elles leur accordent suffisamment de voix pour se servir des IFI afin de satisfaire leurs intérêts.

Alors que la majorité des études relatives à la gouvernance des IFI ont tendance à se focaliser exclusivement sur l'influence dont disposent les EU⁵, principal donateur des IFI, cet article contribue à cette littérature dans la mesure où il s'intéresse plus spécifiquement au Groupe des Dix (G10), et plus particulièrement à l'utilisation que cette coalition fait de son pouvoir. Il s'appuie sur les résultats obtenus par Foch (2007) pour argumenter que le G10 est une coalition coordonnée et unifiée au sein de la BM et des

³ Voir notamment Bird et Rowlands (2001), Thackler (1999), Barro et Lee (2001), Killick (1995), Fleck et Kilby (2001), Otley et Yackee (2003), Andersen, Hansen et Markussen (2005) et Harrigan, Wang et El Said (2006).

⁴ Voir notamment, Mckeown, T., Pallansch, L. and S. Thacker (1999), *Political Conditionality in U.S. Bilateral and Multilateral Foreign Assistance*, paper presented at the 40th annual convention of the International Studies Association, Washington D.C.

⁵ C'est par exemple le cas de Woods, N. (2003) *USA and IFI: Power and influence within the World Bank and the IMF*, Final version published as chapter 5 in Rosemary Foot, Neil Macfarlane and Michael Mastanduno, *US hegemony and international organisation* (Oxford University Press 2003).

organisations internationales en général. Les pays qui la constituent, du fait des règles formelles de vote en vigueur, du nombre de voix qu'ils détiennent, mais également parce qu'ils partagent souvent les mêmes positions et les mêmes intérêts, sont en mesure à eux seuls de déterminer l'attribution des prêts et la conditionnalité qui s'y attache.

Cet article contribue également à la littérature relative à l'influence des donateurs sur les politiques des IFI. Les travaux existant se sont pour l'instant principalement concentrés sur les intérêts américains⁶, mettant en exergue l'influence de ces derniers sur l'attribution des prêts du FMI et la conditionnalité attachée⁷. Cet article se distingue de cette littérature pour deux raisons. D'une part, il se penche sur l'influence du G10 sur la conditionnalité de la Banque Mondiale. D'autre part, il inverse son raisonnement. Au lieu d'analyser comment les intérêts des donateurs façonnent la conditionnalité des prêts attribués par la BM, il montre comment cette conditionnalité a pu servir les intérêts économiques des pays du G10. On examinera plus particulièrement les intérêts économiques des grandes entreprises du G10, dont la contribution à la croissance économique de leur pays respectifs est évidente. Il s'agit donc d'une analyse plus rétrospective que prospective du lien entre conditionnalité et intérêts économiques des plus riches. La question posée par cet article est la suivante : la conditionnalité associée aux prêts attribués aux PED par la BM a-t-elle permis aux membres du G10 de servir leurs intérêts économiques ?

Pour éclairer cette question, l'article centre son analyse sur les conditions relatives à la privatisation⁸ d'entreprises publiques dans des secteurs économiques stratégiques des PED, suite à l'octroi d'un prêt par la BM. Alors qu'il existe un consensus sur le fait que ces politiques ont conduit à des résultats médiocres et non-conformes aux attentes dans les PED⁹, la privatisation d'entreprises d'Etat détenues par les PED dans des secteurs stratégiques figure souvent parmi les conditions imposées par la BM en échange de l'attribution d'un prêt (BM, 2005).

Comment expliquer alors que la BM continue de prescrire activement ce type de politiques économiques dans des PED à faibles revenus et dotés d'une structure institutionnelle peu développée, malgré la médiocrité des résultats obtenus et les mises en garde ?

⁶ Notons tout de même que Dreher et Jensen (2007) s'intéresse brièvement à l'influence des intérêts du G7.

⁷ Les alliés politiques ou économiques des américains reçoivent ainsi des prêts plus importants ou des conditions moins nombreuses que les autres PED.

⁸ La notion de privatisation utilisée dans cet article est celle utilisée par la BM pour classifier les données comprises dans sa base de données sur les privatisations en Afrique. Cette notion est reprise ensuite dans un rapport de l'OCDE (2004). Elle sera précisée dans la section 4 de cet article.

⁹ Voir notamment le rapport de l'OCDE (2004) ainsi qu'une communication de la Commission des Communautés Européennes au Conseil et au Parlement Européen (2004) intitulée : « La réforme des entreprises d'Etat dans les Pays en Développement, axée sur les services publics : nécessité d'évaluer toutes les solutions possibles ». Cette communication écrit notamment que : « *La privatisation et la libéralisation en Afrique sub-saharienne et dans les économies en transition, par exemple, n'ont pas toujours permis d'atteindre les résultats escomptés en termes d'efficience* ».

Plusieurs explications convergent pour expliquer cet attachement continu à la privatisation. Tout d'abord, cet attachement peut s'expliquer par le fait que la privatisation incarne la doctrine libérale défendue dans les PED par la BM, convaincue des effets positifs de cette politique. Dans un rapport récent, la BM reste persuadée de son impact macroéconomique positif sur la croissance (BM, 2005).

Une autre explication complète la première et repose sur l'absence de solutions alternatives pertinentes. Bien qu'il existe des solutions alternatives¹⁰ à la privatisation celles-ci se sont avérées inefficaces dans les années 60 pour faire face aux difficultés rencontrées par les entreprises d'Etat. Pour certains, si cette première catégorie de réformes avait été plus satisfaisante la privatisation n'aurait pas fait l'objet de tant d'enthousiasme de la part de la BM et d'autres agences de développement (Gomez-Ibanez, 2007). La privatisation serait alors un choix par défaut.

Mais il ne s'agit pas à notre sens des seules raisons qui expliquent l'attachement de la BM à la privatisation. Sur le site de la BM, on peut lire : « *Par le biais des projets qu'elle finance dans les PED, la Banque mondiale génère chaque année des opportunités d'affaires atteignant des milliards de dollars pour les fournisseurs de produits et de services du monde entier* »¹¹. Les privatisations d'entreprises publiques dans les PED font parti des conditions de politiques économiques des prêts de la BM qui génèrent ces opportunités d'affaires. Cet article va s'employer à démontrer que ces privatisations profitent particulièrement à de grandes entreprises du G10 en leur fournissant l'occasion d'obtenir des contrats et des marchés importants dans les PED. Par ce biais, elles ont ainsi accès à certains secteurs stratégiques de l'économie des PED (eau, électricité...) jusque là protégés par des monopoles d'Etat. Cet article propose ainsi une troisième explication de l'attachement de la BM à la privatisation venant compléter les deux autres précédemment évoquées. Elle insiste sur les intérêts économiques que cette politique économique permet de satisfaire dans les PED.

Pour défendre ce point de vue, cet article rassemble et analyse des données, sur le processus de privatisation mené en Afrique Sub-Saharienne (ASS) dans le domaine des infrastructures d'eau et d'électricité qui constituent des secteurs stratégiques¹². Il cherche à déterminer à la fois le degré avec lequel ce type de privatisation s'effectue sous la pression de la Banque Mondiale et si les privatisations appuyées par la Banque ont permis de satisfaire les intérêts économiques de ses donateurs membres du G10.

¹⁰ Quelques unes de ces solutions sont abordées dans la section 3 de cette étude.

¹¹<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTBUSICENTERFRENCH/0,,contentMDK:20520792~menuPK:1122901~pagePK:95645~piPK:95672~theSitePK:1122740,00.html>

¹² Les raisons pour lesquelles cette étude se concentre sur les secteurs de l'eau et de l'électricité des pays de l'ASS seront expliquées en section 4. La notion d'entreprise et de secteur stratégique y sera aussi précisée.

Dans cet article, la notion de privatisation renvoie à celle utilisée par la BM et par l'OCDE (2004). Elle est employée dans un sens très large et englobe trois ensembles de méthodes possibles selon l'OCDE. La méthode la plus classique consiste en la cession d'actions et d'actifs par appel d'offres ou de gré à gré. Un deuxième ensemble regroupe des méthodes moins classiques telles que l'introduction en bourse, le rachat par les salariés/ la direction, les sociétés en participation, les fidéicommiss et les échanges de créance contre actifs. Enfin, un troisième ensemble inclut des méthodes pourtant regroupées sous le terme « privatisation » mais n'impliquant pas la vente effective des titres ou actifs détenus par l'Etat. Ces méthodes consistent plutôt en la diminution des parts de l'Etat via une dilution ou un transfert des actifs de l'entreprise. Il s'agit des liquidations, rétrocessions, baux, concessions, et contrats de gestion.

La structure de l'article est la suivante. La section 2 aborde les limites de la littérature relative à l'influence des donateurs sur les politiques des IFI et explique les contributions de cette étude. La section 3 développe la thèse de l'article et émet des hypothèses. Elle montre comment la pratique des privatisations de la BM peut être expliquée par les intérêts de ses donateurs les plus puissants. La section 4 présente les données, la méthode et les résultats obtenus par l'analyse empirique.

2. La littérature

Aussi bien par l'opinion publique que par la sphère académique, le FMI et la BM ont souvent été accusés de servir les intérêts de leurs actionnaires les plus puissants et plus précisément ceux des Etats-Unis (EU). Cette conception des IFI comme des agents de la politique américaine s'accorde avec la théorie de la stabilité hégémonique selon laquelle les régimes internationaux sont créés et maintenus par la nation hégémonique qui en est la première bénéficiaire¹³.

Cette conception s'accorde également avec un certain nombre de travaux académiques qui ont mis en évidence l'influence des intérêts des EU à la fois sur les politiques d'attribution des prêts des IFI et sur la conditionnalité de ces prêts¹⁴.

La majorité de ces travaux académiques mettent en évidence l'influence des intérêts des EU sur l'attribution des prêts des IFI. Ces travaux se distinguent cependant par l'aspect de l'attribution des prêts qu'ils étudient. Ainsi, certains s'intéressent plus particulièrement à l'influence des intérêts politiques des EU sur l'accès aux prêts. Thackler (1999), Bird et Rowlands (2001) et Barro et Lee (2001) montrent que lorsque

¹³ Voir à ce propos Keohane (1980) et Keohane (1984).

¹⁴ Dans ces études, les EU tirent essentiellement leur influence du poids de vote que leur confère le système de vote au poids du FMI et de la BM.

le vote d'un PED à l'assemblée générale des Nations-Unies est conforme à celui des EU, la probabilité pour que le PED se voie accordé un prêt par le FMI s'accroît sensiblement¹⁵. Harrigan, Wang et El Said (2006) montrent grâce des études de cas et une analyse quantitative que des facteurs politiques¹⁶ influencent fortement l'attribution des prêts de la BM et du FMI. Pour sa part, Killick (1995) s'intéresse à l'influence des intérêts des donateurs sur la durée du prêt et montre qu'un tiers des dix sept PED étudiés ont obtenus de la part du FMI des durées de prêt favorables grâce à l'intervention de certains actionnaires majoritaires. D'autres comme Fleck et Kilby (2001), Andersen, Hansen et Markussen (2005) ou Oatley et Yackee (2003) ont étudié l'influence des intérêts des EU sur le volume des prêts des IFI. Fleck et Kilby (2001) montrent que les PED qui ont des rapports commerciaux forts¹⁷ avec les EU reçoivent une part plus importante des prêts que des PED comparables dont les relations commerciales avec les EU sont faibles. Andersen, Hansen et Markussen (2005) montrent que les intérêts politiques américains¹⁸ influencent sensiblement les flux d'aide accordés par l'Association Internationale pour le Développement (AID).

Une autre catégorie de travaux académiques, en nombre plus faible mais croissant, se sont quant à eux intéressés essentiellement à l'influence EU sur la rigueur¹⁹ des politiques de conditionnalité du FMI et de la BM. Dreher (2002) et Dreher (2004) représente les intérêts américains par les dépenses militaires effectuées dans les PED ainsi que par les flux d'aide bilatérale américaine affectés à ces même pays. L'hypothèse est que le FMI et la BM imposeront moins de conditions si le PED bénéficie du support des EU. Les régressions économétriques n'affichent pas de corrélations significatives et ne mettent donc pas en évidence l'influence des intérêts des EU sur la rigueur de la conditionnalité des IFI²⁰. En revanche, Dreher et Jensen (2007) réussissent à montrer que les relations politiques qu'entretiennent les PED avec les EU ou le Groupe des Sept (G7) influencent de façon substantielle la conditionnalité du FMI. Ils incluent une variable de vote qui correspond au pourcentage d'assemblée générale de l'ONU au cours desquelles le

¹⁵ Les études de Bird et Rowlands (2001) et Barro et Lee (2001) trouvent des résultats similaires à ceux de Thackler (1999) mais elles divergent sur le degré d'influence des EU. Selon ces travaux, l'influence des EU n'est pas aussi systématique que le prétend Thackler (1999).

¹⁶ Il s'agit de facteurs tels que la mise en place de politiques étrangères pro-occidentales, la signature d'accords de paix avec Israël, la libéralisation politique et le degré avec lequel les partis islamiques s'opposent aux régimes en place.

¹⁷ Fleck et Kilby (2001), montrent qu'il existe une corrélation positive entre la part des exportations américaines vers un PED, rapportée au total des exportations américaines vers tous les PED de l'échantillon, et la part des prêts de la BM accordée à ce PED, rapportée au total des prêts de la BM accordés aux PED.

¹⁸ Les auteurs représentent les intérêts politiques des EU de la même façon que Thackler (1999).

¹⁹ La méthodologie utilisée est essentiellement l'économétrie et la rigueur de la conditionnalité renvoie systématiquement au nombre de conditions inclus dans les programme de prêt.

²⁰ Néanmoins, comme le souligne Dreher et Jensen (2007), dans ces études les intérêts des EU sont représentés par les dépenses militaires et les flux d'aide bilatérale américaine. Or, cette variable n'est pas optimale dans la mesure, où les EU exercent souvent des pressions sur le FMI pour que celui-ci prête à des PED auxquels les EU ne peuvent justement pas accorder d'aide pour des raisons politiques.

PED bénéficiaire du prêt a voté de la même façon que les EU ou le G7²¹. Ils trouvent qu'un PED a d'autant plus de chance de bénéficier d'un nombre relativement faible de conditions attachées à un prêt du FMI, qu'il a satisfait au préalable les intérêts politiques américains.

Dans l'ensemble, ce qui ressort de la littérature académique est que les intérêts des donateurs, et plus particulièrement ceux des EU, influencent aussi bien l'attribution des prêts que le nombre de conditions qui y sont attachées. Les donateurs utilisent les prêts des IFI mais aussi le nombre de leurs conditions pour récompenser les PED qui ont préalablement satisfait leurs intérêts économiques et surtout politiques.

Pourtant, plusieurs évidences théoriques et empiriques remettent en question les résultats obtenus par cette littérature et la vision des IFI comme des instruments de la politique américaine. D'une part, la thèse de Vaubel (1986, 1991, 1996) est que les IFI agissent tels des acteurs indépendants dans le système international. L'idée étant que les IFI ont été créés par des Etats-Nations mais qu'une fois construites ces institutions développent ensuite leurs propres préférences. Selon cette conception, les changements opérés au sein et par ces institutions auraient pour but d'accroître le pouvoir dont elles disposent²². D'autre part, il est aisé de constater que les statuts des IFI leur imposent une neutralité politique et les obligent à ne fonder leurs décisions qu'à partir de considérations exclusivement économiques²³. A ce propos, A.W. Clausen, Président de la BM en 1982 déclarait: « *Our ideology is economics... We should not address political questions and we don't.* ». De plus, l'idée selon laquelle l'aide multilatérale, dispensée par les IFI, est moins susceptible d'être influencée par les intérêts des donateurs que l'aide bilatérale est largement acceptée par les économistes (Rodrik 1995 ; Harrigan, Wang et El Said 2006). En effet cela s'explique surtout par le fait que ces institutions ne représentent pas les intérêts d'un pays en particulier. Enfin, la littérature décrite plus tôt ne parvient pas à identifier et à expliquer précisément l'origine de l'influence directe qu'ont les principaux donateurs des IFI sur les politiques de ces institutions²⁴. Cela nuit considérablement à la fiabilité des résultats qu'elle obtient et réfute davantage l'idée que les IFI serviraient les intérêts de leurs actionnaires les plus puissants.

²¹ Les informations relatives aux résultats des votes opérés à l'assemblée générale de l'ONU sont rendus publiques sur le site officiel de l'institution (<http://unbisnet.un.org>).

²² Vaubel (1996) défend notamment l'idée que l'augmentation du nombre de membres de son personnel ne s'explique pas par l'accroissement des besoins de crédit des PED, comme le défend le FMI, mais plutôt par le fait qu'un personnel plus important est dans l'intérêt de la bureaucratie.

²³ BIRD, Article IV, Section 10

²⁴ Elle se contente de préciser le système de vote au poids confère aux EU un pouvoir important et un droit de veto sur certaines décisions alors qu'au regard des règles de vote et de la distribution des voix au sein des IFI, les EU ne peuvent mathématiquement pas prendre seuls les décisions. De façon similaire, Dreher et Jensen (2007) s'intéressent à l'influence exercée par le G7 sans en expliquer son origine.

Néanmoins, ces arguments ne suffisent pas à écarter la suspicion qui pèse sur l'instrumentalisation des IFI par leurs principaux donateurs. Pour Harrigan et al. (2006) l'obligation de neutralité politique imposée aux IFI par leurs statuts n'a eu comme effet que de réduire le degré de politisation des activités et des décisions de ces institutions. Il est donc possible que les prêts de la BM et du FMI fournissent à certains de leurs donateurs un instrument de taille pour poursuivre leurs intérêts propres. Pour d'autres, c'est précisément la neutralité politique de ces institutions et leur caractère multilatérale qui en font des instruments privilégiés de la politique américaine dans la mesure où leurs interventions dans les PED ne sont pas perçues comme étant directement celle des EU²⁵. Swedberg (1986) suggère que la fonction réelle de la doctrine de neutralité politique des IFI est de servir d'écran idéologique et de permettre ainsi aux nations occidentales d'intervenir en faveur de la libéralisation économique dans les PED. Boockman et Dreher (2003) rejoignent Swedberg (1986) sur ce point et expliquent l'émancipation des politiques de libéralisation économiques dans les PED par l'intervention de la BM²⁶. Harrigan et al. (2006) poursuivent cette analyse et défendent l'idée que les programmes de prêt des IFI mettent en place des programmes de libéralisation économique dans les PED qui permettent d'ouvrir les économies de ces pays sur l'économie globale et de favoriser la pénétration économique de l'Occident.

Dans la lignée de ces travaux, cet article cherche à déterminer si les programmes de libéralisation économique prescrits par la BM aux PED au travers de prêt conditionnels, n'ont pas permis de satisfaire les intérêts économiques des principaux donateurs de cette institution. Dans ce but, il s'intéresse à l'impact des conditions de la Banque Mondiale sur les intérêts économiques du Groupe des Dix (G10). Par conséquent, il apporte plusieurs contributions à la littérature relative à l'influence des donateurs sur les politiques d'aide conditionnelle des IFI.

En premier lieu, plutôt que de s'intéresser au FMI et aux intérêts américains il se concentre sur les intérêts du G10 au sein de la BM car peu de travaux ont étudié la question des intérêts des donateurs au sein de cette institution²⁷. De plus, mis à part certains travaux, le rôle et le comportement des coalitions de pays au sein des IFI est peu étudié et encore moins au sein de la BM²⁸. Cet article conçoit le G10 comme

²⁵ Voir Dreher et Jensen (2007), Woods (2003), Crane (2000), Swedberg (1986).

²⁶ Leur étude a montré qu'il existait une corrélation positive entre le nombre de programmes de la BM négociés avec un PED et son indice de liberté économique de Gwartney et al. (2000).

²⁷ La raison principale étant que les informations relatives à la conditionnalité de la BM (le nombre de condition essentiellement) sont en quantités insuffisantes pour mener à bien des études économétriques sur la Banque. Elle ne publie les informations relatives au nombre de condition que depuis 1998. Or, la grande majorité des études qui constituent la littérature utilisent l'économétrie pour aborder les problématiques liées à la conditionnalité des IFI. Les auteurs se contentent alors simplement de préciser que les résultats obtenus dans le cadre du FMI sont également valides pour la BM, bien qu'il n'existe aucune garantie.

²⁸ Woods et Lombardi (2005) étudient le rôle de plusieurs coalitions au sein du FMI mais ne s'intéresse pas au G10. Dreher et Jensen (2007) quant à eux analysent l'influence des intérêts du G7 sur la conditionnalité du FMI.

une coalition de PID motivée par l'obtention du pouvoir de décision au sein de la BM. En effet, G10 y constitue la coalition la plus puissante et donc la plus susceptible d'influencer les politiques de l'institution afin de servir ses intérêts propres.

En second lieu, il identifie et explique les moyens permettant au G10 d'influer sur les décisions de la Banque. En se reposant sur le travail de Foch (2007) il montre tout d'abord que le G10 est une coalition unifiée et coordonnée au sein des IFI²⁹. Trois de ses caractéristiques en font une coalition optimale au sens de Woods et Lombardi (2005), c'est-à-dire une qui soit suffisamment petite pour permettre à ses membres d'élaborer et de mettre en œuvre un agenda commun d'une façon cohérente. D'une part, en réunissant les onze pays les plus riches du monde, le G10 réunit suffisamment de voix pour disposer du pouvoir de décision au sein des principales instances décisionnelles de la Banque (Foch, 2007). Par conséquent, il peut notamment décider seul de l'attribution des prêts et clauses de conditionnalité³⁰. D'autre part, l'homogénéité des pays constituant le G10 facilite le partage d'un agenda. Non seulement les préférences politiques et économiques du G10 sont homogènes³¹ mais c'est aussi une coalition dotée d'institutions facilitant la coordination entre ses membres³². A cela s'ajoute les résultats obtenus par Dreher et Sturm (2005) qui ont montré que sur la période 1970-2002 les pays du G7 votaient fréquemment de la même façon lors des assemblées générales de l'ONU. Il est malheureusement impossible d'obtenir des informations sur la prise de décision au sein de la BM qui auraient permis de d'analyser l'existence la coordination effective des pays du G10 au sein de la BM. En revanche, les résultats obtenus par Dreher et Sturm (2005) ont montré que sur la période 1970-2002 certains pays du G10, le G7, étaient coordonnés puisqu'ils votaient fréquemment de la même façon lors des assemblées générales de l'ONU. De plus, cette

²⁹ Un certain nombre d'entretiens réalisés avec des membres du personnel de la BM conduisent néanmoins à nuancer ce propos dans la mesure où les pays du G10 sont parfois divisés sur certaines questions.

³⁰ Néanmoins, la BM défend l'idée, non confirmée par ses Statuts (qui stipulent que les décisions prises par le Conseil Exécutif requiert une majorité simple des voix soit au moins 50% des voix) qu'en pratique les décisions au sein du CE sont prises par consensus. Dès lors, Foch (2007) montre d'une part qu'en dépit du consensus, les poids de vote des différents membres sont pris en compte par tous les participants aux réunions du conseil et notamment par le secrétaire du conseil chargé de déterminer l'ampleur du consensus. Il ajoute d'autre part que le poids de vote du G10 lui offre également la possibilité d'influencer les politiques de prêt et de conditionnalité de façon indirecte à travers des pressions qu'ils exercent sur le personnel chargé de l'élaboration des projets de prêt. En effet, le personnel de la BM a connaissance des majorités existantes au sein du Conseil Exécutif et est donc très incité à élaborer des projets de prêt qui soient conformes aux préférences des principaux membres du conseil dont le G10.

³¹ Cet article s'inscrit dans la lignée de Bird et Rowland (2001) qui expliquait la position dominante du G7 au sein des IFI par l'homogénéité de ses préférences. Il défend l'idée que les préférences politiques et économiques des pays du G10 sont homogènes dans la mesure où ces pays partagent, à peu de choses près, des niveaux de développement équivalents et des institutions politiques et économiques similaires.

³² En effet, les Ministres des Finances et les Gouverneurs des banques centrales du G10 se réunissent habituellement une fois par an parallèlement aux réunions annuelles du FMI et de la BM afin de coordonner la position du groupe et d'émettre un communiqué. De plus, les suppléants du G10 se réunissent selon les besoins, mais en général entre deux et quatre fois par an. Des comités et groupes de travail sont aussi établis sur une base ad hoc.

étude montre que la probabilité pour que des pays d'Europe occidentale tels que les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et la Belgique (qui lorsqu'ils sont associés au G7 forment le G10) est très forte. Il y a donc plusieurs évidences montrant que le G10 est une coalition coordonnée au sein des institutions internationales et que ces membres y partagent les mêmes préférences. Enfin, du point de vue, de la capacité de lobbying les onze pays les plus riches du monde sont, sans aucun doute, les mieux dotés. Mis à part les agences nationales de développement (Tel que l'AFD en France) dont dispose chaque membre du G10, il faut aussi mentionner les nombreux de fonctionnaires nationaux qui supportent leur directeur exécutifs³³.

En troisième lieu, il inverse le raisonnement de la littérature relative à l'influence des donateurs sur la conditionnalité des IFI³⁴. Au lieu de chercher à déterminer si la satisfaction des intérêts des donateurs ex ante le déboursement des prêts permet à un PED de bénéficier d'un nombre plus faible de conditions, il s'intéresse à la question de l'impact, ex-post le déboursement du prêt, des conditions sur les intérêts des donateurs membres du G10. Et, à la différence de la littérature qui s'est exclusivement concentrée sur les intérêts politiques des donateurs cet article met cette fois l'accent sur les intérêts économiques des membres du G10. La question posée par cet article est donc la suivante : la conditionnalité associée aux prêts attribués aux PED par la BM a-t-elle permis aux membres du G10 de servir leurs intérêts économiques ?

Pour aborder cette question, cet article centre son analyse sur les conditions relatives à la privatisation des entreprises publiques dans les PED dans des secteurs économiques stratégiques des PED, suite à l'octroi d'un prêt par la BM. Il défend l'idée que ces privatisations offrent des opportunités à de grandes entreprises du G10 de satisfaire leurs intérêts économiques à travers de l'obtention de nouveaux contrats et marchés importants dans les PED. Cela permet à ces grandes entreprises du G10 de s'insérer dans des secteurs stratégiques des PED protégés par des monopoles d'Etat qui n'étaient préalablement octroyés qu'à des entreprises publiques locales. Les entreprises du G10 contribuent ensuite directement à la croissance économique de leur pays respectifs. Il y a donc une convergence entre les intérêts économiques de ces entreprises et ceux des Etats auxquels elles appartiennent.

Cet article accorde une attention particulière aux conditions de privatisation de la BM en raison de l'incohérence qui pèse sur la pratique de cette politique de la BM dans les PED. Dans la section suivante, il se propose ainsi d'expliquer l'attachement de la BM à la privatisation, en dépit des critiques formulées à

³³ Pour illustrer, Woods et Lombardi (2005) estiment par exemple à trente le nombre de fonctionnaires américains présent à Washington qui accompagnent leur directeur exécutif dans ses tâches.

³⁴ L'étude de Dreher et Sturm (2005) se distingue néanmoins de la majorité de ces travaux. Son originalité est de montrer qu'après avoir obtenu un prêt du FMI les PED sont plus susceptibles d'aligner leur vote au sein de l'assemblée générale des Nations Unies sur celui des EU et des autres pays du G7.

l'égard de cette politique économie et des échecs qu'elle a enregistré dans les PED, par les intérêts économiques du G10 qu'elle permet de satisfaire dans les PED.

3. Les privatisations de la Banque Mondiale et les intérêts économiques des donateurs

Depuis le milieu des années 1970, la privatisation des entreprises publiques fait l'objet d'une forte popularité auprès des économistes des IFI. En effet, la privatisation en tant que politique économique de développement de la BM et du FMI a été introduite après une longue période d'interventionnisme étatique dans les aspects productifs de l'économie causée par le développement de l'idéologie socialiste et du communisme dans l'Union Soviétique, mais aussi par l'impact social des guerres mondiales et le disfonctionnement du capitalisme dans les années 1930 (Nellis, 2006)³⁵.

D'un point de vue général, ces entreprises publiques se sont avéré être peu performantes³⁶. Plutôt que de contribuer aux budgets de l'Etat elles y nuisent car leur production de biens et services était insuffisante et que les prix qu'elles fixaient étaient largement inférieurs à leurs coûts de fonctionnement. L'Etat multipliait alors les subventions publiques pour leur permettre de survivre ce qui provoquait un poids financier considérable reposant sur les budgets des Etats.

Les résultats médiocres de ces entreprises incitèrent progressivement les donateurs des IFI à envisager un changement de propriété à travers la privatisation. Pour la Banque mondiale, la privatisation des entreprises publiques dans les PED répond à plusieurs objectifs³⁷. Tout d'abord, elle répond à un objectif budgétaire³⁸. La privatisation a pour but de mettre fin à l'impact négatif du déficit financier de l'entreprise publique sur le déficit public de l'Etat et de garantir ainsi la solvabilité du PED à court terme et sa capacité de remboursement³⁹. La privatisation répond ensuite à un objectif d'augmentation des performances économiques des entreprises, permis par le changement de propriété ou le mode de gestion.

³⁵ La propriété publique et le management public des entités productives (particulièrement dans le cas des infrastructures) constituaient le principe majeur des programmes interventionnistes qui ont marqué la période 1900 – 1975. Le nombre et la taille des entreprises publiques augmentèrent considérablement si bien que leur importance représentait 10% du PIB mondial et bien plus dans les PED et les Economies En Transition (EET).

³⁶ Plusieurs études s'intéressent aux défaillances de ces entreprises selon Nellis (2006). Voir à ce propos : Banque Mondiale, (1995a), *Bureaucrats in Business: The Economics and Politics of Government Ownership*. Washington: World Bank

³⁷ Banque Mondiale (2005), *Review of World Bank Conditionality: Content of Conditionality in World Bank Policy Based Operations: Public Sector Governance, Privatisation, User Fees and Trade*.

³⁸ La privatisation cherche à assainir les finances publiques des PED au travers d'un accroissement des recettes et d'une diminution des dépenses (OCDE, 2004). L'accroissement des recettes budgétaires transite par la cession des actifs publics, les redevances et les recettes fiscales. D'un autre côté, la réduction des dépenses s'opère à travers l'élimination des subventions accordées aux entreprises publiques et la réduction du nombre d'entreprises publiques endettées.

³⁹ La privatisation d'entreprises publiques est en effet conçue comme un bon moyen de renégocier la dette extérieure d'un pays ou de dégager des fonds substantiels permettant de réduire le montant de cette dette.

Notons que dans le cas des entreprises de services publics, l'objectif est plus particulièrement d'améliorer le bien être des populations au travers de baisse de prix, d'un accès plus large aux biens et services et d'une amélioration de la qualité de ces biens et services (OCDE, 2004).

Dès les années 1980 la BM a donc attaché une l'importance croissante à la privatisation des entreprises publiques dans les PED. En effet, il est aisé de constater une augmentation de la part des conditions relatives à la privatisation dans le total des conditions de la BM depuis le début des années 1980 (Banque Mondiale, 2005). Cette part qui représentait moins de 5% du total des conditions sur la période 1980-1989 a augmenté sensiblement sur la période 1990-1994 pour atteindre un peu moins de 10% du total. Elle a ensuite atteint son maximum sur la période 1994-2000 représentant environ 15% du total des conditions. Au total, sur un période de 20 ans la part des conditions relatives à la privatisation dans le total des conditions de la BM a donc été multipliée par trois.

Plusieurs travaux se sont alors intéressés à l'impact de ces politiques sur les économies des PED. Progressivement, on a assisté à l'émergence d'un consensus assez large sur la médiocrité des résultats obtenus et leur non-conformité aux attentes dans les PED⁴⁰. La Commission des Communautés Européennes (2003) affirme, par exemple, qu'en Afrique Subsaharienne et dans les économies en transition de l'ex-Union soviétique, notamment, la privatisation n'a pas toujours permis d'obtenir les résultats escomptés. Dans la lignée de cette remarque l'OCDE (2004, P.13) reconnaît lui aussi la médiocrité des résultats obtenus par rapport à l'objectif. Pour l'AFD (2006) le bilan global des privatisations en zone franc dans le secteur des infrastructures (appelées aussi services publics en réseau) est mitigé par rapport aux objectifs assignés (objectifs d'allégement budgétaire, d'augmentation de l'efficacité économique des entreprises et d'amélioration du bien-être des populations).

Par conséquent, certaines de ces études⁴¹, rédigées d'ailleurs par des économistes de la BM, mettent en garde contre les risques d'une privatisation dans les PED surtout lorsqu'il s'agit de pays à bas revenus, dotés d'un environnement institutionnel faible (caractérisé notamment par l'absence d'institution de régulation) et encore plus lorsque la privatisation concerne le secteur des infrastructures⁴². Dans ce type de situation, la privatisation est en effet bien plus susceptible de conduire à un échec que de fournir des résultats satisfaisants.

⁴⁰ Voir à ce propos OCDE (2004) ; AFD (2006) ; Commission des Communautés Européennes (2003).

⁴¹ Voir Estache, Gomez et Leipziger (2001), Nellis (2006) et Gomez-Ibanez (2007).

⁴² Gomez et Ibanez (2007) expliquent (P. 2) que la privatisation des sociétés publiques appartenant au domaine des infrastructures est particulièrement compliquée pour deux raisons : " *First, the services they provide, such as water or electricity, are so essential to everyday modern life that the tariffs charged and the quality of service provided are politically sensitive issues. Second, many infrastructure services are thought to have the characteristics of natural monopoly, which usually compels governments to regulate the tariffs that private providers charge in order to protect customers from monopoly abuse.*"

Pourtant, malgré les résultats médiocres obtenus dans les PED et les mises en garde de certains de ses économistes la BM continue aujourd'hui de prescrire la privatisation des entreprises publiques. La part des conditions relatives à la privatisation reste importante sur la période 2000-2004 puisqu'elle représente environ 10% du total des conditions de la BM (Banque Mondiale, 2005). Un rapport d'Eurodad (2006) met également en évidence l'utilisation intensive et continue de la privatisation par la BM dans les PED. Il montre que parmi les vingt PED étudiés, quinze ont du respecter des conditions relatives à la privatisation⁴³. Dans certains cas, les conditions de privatisation représentent près d'un tiers de la conditionnalité imposée. C'est le cas du Bangladesh en 2005, par exemple, qui s'est vu imposé 18 conditions relatives à la privatisation sur un total de 53. Le rapport constate même que le nombre total de conditions relatives à la privatisation est en augmentation alors que la BM affirmait que la tendance générale de la privatisation était à la baisse sur la période 2000-2004. Effectivement, pour les vingt pays étudiés, ce nombre est passé de 4 à 5 conditions par prêt entre 2002 et 2005.

Dès lors, cet article s'interroge sur l'attachement continu de la BM à la privatisation alors que les résultats obtenus par ces politiques sont médiocres et que plusieurs de ses économistes l'ont mis en garde contre les risques que comporte la privatisation dans des pays pauvres. Cette pratique est d'autant plus surprenante qu'elle ne tient pas compte des leçons tirées de l'expérience. En effet, la médiocrité des résultats obtenus par les entreprises publiques des PED dans les années soixante dix avait conduit les bailleurs de fonds tels que la BM et le FMI à redéfinir leur philosophie d'intervention et à modifier leur pratique⁴⁴. Ils avaient alors opté pour la privatisation. Il est donc troublant de constater que les mauvais résultats enregistrés par les privatisations dans les PED ne provoquent en revanche pas une modification de la pratique de la Banque.

Plusieurs explications convergent pour expliquer l'attachement de la BM à la privatisation. Tout d'abord, il peut s'expliquer par le fait que la privatisation incarne la doctrine libérale défendue dans les PED par la BM, convaincue des effets positifs de cette politique. Dans un rapport récent, la BM reste en effet persuadée de l'impact macroéconomique positif de la privatisation sur la croissance (BM, 2005)⁴⁵. La privatisation fait partie intégrante du modèle économique libéral qu'elle défend dans les PED où la taille de l'Etat doit être réduite au profit de celle d'un secteur privé concurrentiel et donc plus efficace.

⁴³ Il s'agit dans ce rapport des conditions exigeant directement des privatisations, mais aussi celles qui imposent des réformes visant à faciliter les privatisations telles que les réformes réglementaires, la restructuration de certains secteurs et la réforme des grandes entreprises (Eurodad, 2006).

⁴⁴ Voir à ce propos : Flavien Tchagga (2002), « L'ouverture des réseaux électriques des pays d'Afrique Subsaharienne aux capitaux privés », Thèse d'Economie réalisée à l'Université Paris 13.

⁴⁵ Elle affirme par exemple (P.8) que : « *The few studies that have investigated the macroeconomic implications of privatization have shown an improvement in the fiscal position and a positive correlation with growth.* »

L'absence de solutions alternatives pertinentes à la privatisation contribue également à l'explication de l'attachement de la BM à l'égard de cette politique économique (Nellis, 2006). Bien qu'il existe des solutions alternatives⁴⁶ à la privatisation celles-ci se sont avérées inefficaces dans les années 60 pour faire face aux difficultés rencontrées par les entreprises d'Etat. Pour Gomez-Ibanez (2007), la privatisation n'aurait pas fait l'objet de tant d'enthousiasme de la part de la BM et d'autres agences de développement si cette première catégorie de réformes avait été plus satisfaisante. Nellis (2006), s'accorde également sur ce point. Il défend l'idée que l'enthousiasme de la BM vis-à-vis des privatisations s'explique en partie par les résultats médiocres des approches visant à améliorer les performances autrement que par le transfert de propriété⁴⁷. Estache (2007, P.43) nuance néanmoins ce propos en montrant que « *très peu (d'énergie) a été allouée à la réflexion sur la manière de mieux gérer les entreprises publiques* ». L'attachement de la BM peut donc s'expliquer à la fois par l'inintérêt que les solutions alternatives à la privatisation suscitent pour la BM et par un manque de solutions alternatives.

Cet article privilégie une autre explication possible. Il se propose d'explicitier l'attachement de la BM à la privatisation par les intérêts économiques de ses donateurs les plus puissants que cette politique économique permet de satisfaire dans les PED. Mais en aucun cas, il ne prétend affirmer l'unicité de cette explication. Il argumente qu'une analyse de l'impact des conditions de la BM relatives à la privatisation sur les intérêts économiques des pays du G10 permettrait à la fois de mieux comprendre l'attachement de la Banque à la privatisation et de participer au débat concernant l'efficacité de l'aide multilatérale. En effet, si l'aide internationale est influencée par les intérêts des donateurs il n'y pas de raisons pour qu'elle promeuve efficacement le développement à partir du moment où son impact sur la pauvreté sera réduit (Berthélemy et Tichit, 2002).

Par le biais des projets qu'elle finance dans les PED, la Banque mondiale génère chaque année des opportunités d'affaires atteignant des milliards de dollars pour les fournisseurs de produits et de services du monde entier⁴⁸. En effet, les projets financés par la Banque mondiale donnent lieu chaque année à l'attribution de 20 000 à 30 000 marchés d'une valeur globale d'environ 20 milliards de dollars. Or,

⁴⁶ Voir Gomez et Ibanez (2007) pour une discussion intéressante de ces alternatives. Il s'agit, par exemple, d'un accroissement des capacités internes de l'entreprise via l'injection de capital humain et physique ou, d'un renforcement des incitations des managers de ces entreprises.

⁴⁷ Pour Nellis (2006), les sources d'explication de l'enthousiasme de la BM vis-à-vis des privatisations sont multiples et complémentaires. En revanche, elles reposent plus sur les résultats médiocres des approches alternatives, les exemples de privatisation de l'Angleterre et de quelques pays de l'OCDE et les attentes et les espoirs théoriques que sur des évidences empiriques concernant la supériorité de la participation et de la propriété privée dans les pays non industriels. Cela l'amène à affirmer que le passage vers la privatisation s'explique par un « saut de la foi » mais a tout de même été mené.

⁴⁸<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTBUSICENTERFRENCH/0,,contentMDK:20520792~menuPK:1122901~pagePK:95645~piPK:95672~theSitePK:1122740,00.html>

les privatisations d'entreprises publiques dans les PED font parti des conditions de politiques économiques des prêts de la BM qui génèrent ces opportunités d'affaires. Dans le cas de la privatisation ces opportunités prennent la forme de contrats et de marchés dont peuvent bénéficier des entreprises du monde entier.

Cet article va s'attacher à démontrer, grâce à une analyse empirique (section 4), qu'en théorie les opportunités d'affaires générées par les conditions de privatisation de la BM profitent aux entreprises du monde entier mais qu'en réalité elles bénéficient particulièrement aux grandes entreprises du G10.

Pour l'Assemblée Nationale Française (2000) les contrats et marchés offerts aux entreprises du G10, au travers des projets financés par la Banque, constituent des retours sur investissements⁴⁹. Elle montre qu'en France par exemple, les entreprises françaises ont largement profité des opportunités d'affaires offertes par les projets d'investissement de la Banque Mondiale. En effet, dans le cadre des projets d'investissement de la BM financés en 1999, 4,2 milliards de dollars ont ainsi été attribués à des pays fournisseurs différents du pays emprunteur dans lequel se déroule le projet. Les entreprises françaises ont largement bénéficié de ces opportunités d'affaires puisqu'elles ont obtenu des contrats dont le montant représente 8,6 % de ces financements, soit 361 millions de dollars⁵⁰.

Par conséquent, l'attachement de la BM à la privatisation peut être expliqué, en partie, par le fait que les contrats et marchés qu'implique cette politique économique profitent particulièrement aux entreprises du G10. Pour tester cette éventualité cet article rassemble et analyse, dans la section suivante, des données sur les privatisations des entreprises publiques menées en ASS dans le domaine de l'eau et l'électricité sur la période 1965-2007. Il défend l'idée qu'en dépit de la médiocrité des résultats et des mises en garde de ses économistes, la BM prescrit la privatisation dans le cadre de ses projets de financement car cette politique donne l'occasion à des entreprises du G10 d'accéder notamment aux secteurs stratégiques de l'économie des PED que sont de l'eau et de l'électricité jusque là protégés par des monopoles d'Etat. Ainsi, l'article émet les hypothèses suivantes :

⁴⁹ Assemblée Nationale, (2000), Rapport d'information par la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Plan sur les activités et le contrôle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale N° 2801, présenté par M. Yves Tavernier, Député.

⁵⁰ Mais la France n'est pas le seul pays du G10 à avoir profité de ces contrats et marchés. En effet, d'autres pays du G10 en ont aussi bénéficié, dans des proportions mêmes supérieures à celle de la France. La part de marché des EU était de 12%, celle de l'Allemagne de 10,2 % et celle du Japon de 9,03 %. A eux quatre, ces pays du G10 ont obtenu 39.83% des 4.2 milliards de dollars décaissés par la BM et attribués à des pays fournisseurs différents du pays emprunteur. De façon similaire, des entreprises du G10 ont également tiré profit des marchés de conseil, d'études et d'assistance technique générés par les activités de la BM représentant un volume de contrats de l'ordre de 706 millions de dollars. En effet, en 1999 les consultants français (8.6%), américains (23%) et britanniques (15.9%) ont obtenu 47.5% du volume de ces contrats.

Hypothèse 1 : En ASS où la majorité des pays sont des PED à bas revenus et mal dotées en institution, les privatisations menées dans le domaine de l'eau et l'électricité sont majoritairement appuyées par la BM au travers d'une assistance technique ou financière.

Si, la majorité des privatisations dans le domaine de l'eau et de l'électricité sont effectivement appuyées par la BM dans les pays d'ASS, l'article cherche à montrer que, dans la plupart des cas, ce sont des entreprises issues des pays du G10 qui ont profité des contrats et marchés générés par ces privatisations. Il soutient que théoriquement les opportunités d'affaires générées par les privatisations de la BM sont sensées profiter aux entreprises du monde entier mais qu'en réalité elles bénéficient particulièrement aux grandes entreprises du G10. La deuxième hypothèse est la suivante :

Hypothèse 2 : Ce sont des entreprises issues du G10 qui ont obtenu l'essentiel des contrats générés par les privatisations de la BM.

Une troisième hypothèse s'intéresse plus particulièrement au cas des entreprises françaises et cherche à vérifier l'affirmation de l'Assemblée Nationale (2000) selon laquelle la France est caractérisée par un fort tropisme pour l'Afrique et que ses secteurs d'excellence sont reconnus comme étant ceux des infrastructures.

Hypothèse 3 : Parmi les entreprises issues du G10 ce sont essentiellement des entreprises françaises qui ont obtenu les contrats générés par les privatisations de la BM.

Finalement, l'article émet un couple hypothèse afin de déterminer si l'histoire coloniale des pays africains au sein desquels s'effectuent les privatisations (de la BM) a une influence sur la nationalité de l'investisseur adjudicataire du contrat. Plus précisément, il cherche à déterminer si dans les pays d'Afrique Subsaharienne anglophone, inclus dans la base de données, ce sont essentiellement des investisseurs anglo-saxons qui bénéficient des contrats liés aux privatisations de la BM. Et si dans les pays d'Afrique Subsaharienne ce sont surtout des investisseurs français qui ont obtenu ces contrats. Les tests de ces hypothèses permettront d'établir l'existence de « prés carrés » entre investisseurs français et anglo-saxons en Afrique Subsaharienne

Hypothèse 5 : En Afrique Subsaharienne francophone, la majorité des investisseurs ayant obtenu les contrats générés par les privatisations de la BM sont de nationalité française.

Hypothèse 4 : En Afrique Subsaharienne anglophone, la majorité des investisseurs ayant obtenu les contrats générés par les privatisations de la BM sont de nationalité anglo-saxonne.

4. Données, méthode et résultats

Dans le but de tester les hypothèses émises, cet article fait le choix de rassembler et d'analyser des données sur les privatisations menées en ASS dans le domaine de l'eau et de l'électricité. Plusieurs raisons expliquent ce choix.

Tout d'abord, les privatisations sont un élément central de l'agenda des réformes dans les pays en développement et notamment africains. Ce sont des politiques récentes et encore souvent inachevées qui font l'objet de débats concernant leurs implications. Rappelons que la notion de privatisation utilisée dans cet article est celle utilisée par la BM pour classer les données comprises dans sa base de données sur les privatisations en Afrique. Cette notion est reprise ensuite dans un rapport de l'OCDE (2004).

En Afrique Subsaharienne les pays sont largement des PED à bas revenu, caractérisés par une faible structure institutionnelle. Rappelons que pour Nellis (2006) et Estache et al. (2001) les caractéristiques de ces pays rendent le processus de privatisation risqué. Il est donc intéressant d'analyser le comportement de la Banque vis-à-vis de cette politique. En effet, s'il est avéré que la BM soutient activement les privatisations en ASS il devient pertinent d'évoquer les intérêts économiques de ses donateurs pour expliquer, en partie, la pratique de la Banque.

Cela l'est d'autant plus que depuis les années 90 les privatisations concernent de façon récente et croissante les entreprises stratégiques⁵¹ des pays d'ASS appartenant au domaine des infrastructures⁵² et constituent donc des opportunités d'affaires particulièrement attractives. Par conséquent, l'étude se concentre sur les privatisations menées dans le secteur de l'eau et de l'électricité qui sont des ressources rares faisant l'objet de convoitises importantes à l'échelon international⁵³.

⁵¹ La notion d'entreprise stratégique est très bien précisée dans le rapport de l'OCDE (2004, P.12). « *Ce sont des entreprises de grande taille fournissant à la fois des facteurs de production et une part essentielle de la consommation des ménages. Elles déterminent de plus le bien être des populations et représentent un instrument essentiel de la politique de redistribution puisque l'Etat peut les exploiter pour servir soit des politiques qui vont dans le sens du progrès social (en fixant des tarifs inférieurs aux coûts réels) soit au contraire des objectifs clientéliste (au travers de l'attribution de privilèges aux agents de la fonctions publique). Les services en réseau présentent également des caractéristiques très spécifiques en termes d'organisation. Compte tenu des économies d'échelle possibles et de l'ampleur des coûts fixes ils génèrent naturellement une concentration du marché. Ce statut de « monopole naturel » implique que leur privatisation a un impact considérable sur les consommateurs, puisqu'elle influence fortement les tarifs, la production et l'accès.* »

⁵² En effet pour l'OCDE (2004) la première vague de privatisation en ASS intervint au début des années 90 et concernait essentiellement les petites et moyennes entreprises ouvertes à la concurrence. Durant la seconde moitié de la décennie, le processus a affecté davantage les sociétés appartenant aux secteurs des infrastructures appelé aussi secteur des services public en réseau.

⁵³ Voir notamment Rolland, L. (2007) *L'eau, source de conflits*. Lex Electronica, Vol. 12, n°2.

Le choix d'étudier les privatisations menées en ASS s'explique aussi par le fait qu'en Afrique ces politiques ont fait l'objet de peu d'analyses approfondies⁵⁴ en raison de la faiblesse des informations disponibles, qu'il s'agisse des données sur les entreprises privatisées, sur les méthodes employées, sur l'identité des investisseurs ou encore sur la pression des bailleurs de fonds tels que la BM.

Cette étude remédie à ces manques en élaborant sa propre base de données grâce à des données issues de sources différentes. Elle s'appuie, pour l'essentiel, sur une base de données de la Banque Mondiale (*Africa Privatization*⁵⁵) recensant, pour une trentaine de cas de privatisation menées entre 1987 et 2000, que les noms des entreprises, le secteur, et la méthode de privatisation. Dans une large mesure ces données se sont avérées inexactes et ont donc fait l'objet de vérifications et de rectifications importantes. Les données ont ainsi été modifiées grâce à des informations recueillies par un rapport de l'OCDE (2004) faisant l'état des lieux des privatisations menées en Afrique Subsaharienne depuis 1965 ainsi que par une étude similaire réalisée plus récemment par l'AFD (2006)⁵⁶. Le rapport de l'OCDE (2004) recense, dans le domaine de l'eau, 10 cas de privatisation réalisés dans 8 pays d'ASS ainsi que 13 cas menés dans des pays différents dans le domaine de l'eau et de l'électricité.

L'analyse statistique de cette étude ne se limite pas aux données fournies par la BM, l'OCDE et l'AFD. Non seulement, elle vérifie ces données et les rectifie si nécessaire, mais elle repose également sur des recherches additionnelles. Elle a recours à des travaux divers (issus dans une large mesure des études menées par le PSIRU⁵⁷) pour compléter les données existantes, ainsi qu'à des articles de presse africaine et internationale. La base de données qui en résulte se veut donner une vision actualisée du processus de privatisation dans le domaine de l'eau et de l'électricité en ASS.

Les données concernent 83 cas de privatisation dans 33 pays africains subsahariens et couvrent la période 1965-2007. Elles précisent les privatisations en cours de réalisation (10 cas) ainsi que celles finalement refusées par le gouvernement concerné (1 cas). Pour chaque pays, la base de données affiche une ou plusieurs privatisations⁵⁸ et donne dans chaque cas, le nom de l'entreprise concernée ; son secteur

⁵⁴ En effet, pour l'OCDE (2004) les études de Campbell et Bhatia (1998), Makalou (1999), (2001) et Nellis (2003), bien qu'utiles, sont peu détaillées et soulignent la nécessité d'un travail plus approfondi.

⁵⁵ Disponible sur :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/EXTPUBREP/EXTSTATINAFR/0,,contentMDK:21105339~menuPK:3091903~pagePK:64168445~piPK:64168309~theSitePK:824043,00.html>

⁵⁶ Les informations recueillies par l'AFD (2006) sont elles-mêmes issues, dans une large mesure, du rapport de l'OCDE (2004). On notera que dans les deux cas, le directeur de ces études est Mr J. C. Berthélemy.

⁵⁷ Le PSIRU est une unité de recherche de l'Université de Greenwich spécialisée sur la question des privatisations des services publics du monde entier. Le site du PSIRU est disponible sur : <http://www.psiru.org>

d'activité, la méthode de privatisation utilisée ; l'existence d'une assistance de la part de la BM⁵⁹ ; le nom du principal investisseur et sa nationalité ; le nom du second investisseur et sa nationalité ; la part du capital vendu⁶⁰, la part du capital détenu par le principal investisseur⁶¹ ; la part du capital détenu par le second investisseur, ainsi qu'un commentaire. Les commentaires ont pour but de décrire le contexte de la privatisation, d'apporter des données supplémentaires relatives à la privatisation et de spécifier pour chaque information recueillie les sources utilisées.

Les hypothèses émises précédemment (Section 3) sont testées grâce aux informations recueillies dans la base de données. Il convient de préciser qu'une même entreprise publique peut faire l'objet de deux cas de privatisation distincts lors d'une même année. C'est par exemple le cas de la privatisation de la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) détenue majoritairement par l'Etat gabonais. Cette privatisation a connu deux étapes menées simultanément en 1997, toutes deux appuyées par la BM. D'une part la vente de 51% du capital de la SEEG à Vivendi devenu actionnaire majoritaire. D'autre part, l'attribution d'un contrat de concession d'une durée de 20 ans portant sur la distribution de l'eau et de l'électricité à l'opérateur privé Vivendi.

Face à ce type de phénomène, le calcul fait le choix de ne prendre en compte que l'une des deux étapes de la privatisation et comptabilise la privatisation de la SEEG comme un cas unique. Cela s'explique par un souci de cohérence et par l'intention de l'article de ne pas gonfler les chiffres. En effet, dans des cas similaires à celui de la SEEG, comptabiliser les deux étapes de la privatisation de la société comme deux cas de privatisations distincts aurait surestimé le nombre de cas de privatisation effectivement appuyé par la BM dans la mesure où il ne s'agit en fait que d'une seule et même intervention de la BM.

Hypothèse 1. Afin de déterminer si les privatisations menées dans le domaine de l'eau et l'électricité en ASS sont majoritairement réalisées dans le cadre de l'intervention de la BM, et de tester ainsi l'hypothèse 1, l'étude a comparé le nombre de cas de privatisation caractérisés par l'existence d'une assistance technique ou financière de la BM, au nombre total de cas de privatisations.

⁵⁹ L'annotation "Yes", dans la base de données, signifie qu'il existe des informations précises permettant d'affirmer que la privatisation a été menée dans le cadre de l'intervention de la BM. Il s'agit alors d'une assistance financière et/ou technique. L'annotation "." signifie qu'il n'existe pas d'informations précises concernant l'existence d'une assistance de la part de la Banque Mondiale.

⁶⁰ Uniquement lorsque la méthode employée est une cession d'actions ou d'actifs

⁶¹ Lorsque la méthode consiste en une vente d'actifs ou de parts, le pourcentage indiqué est celui détenu par l'investisseur (principal ou second). Et, lorsqu'il s'agit d'un contrat de gestion, d'affermage ou de concession le pourcentage indiqué est celui détenu par l'investisseur (principal ou second) au sein de la société désignée opératrice.

Les résultats vérifient l'hypothèse 1. Ils montrent que dans 80.8% des cas de privatisations étudiés, les privatisations menées en ASS dans le domaine de l'eau et de l'électricité sur la période 1965-2007 font l'objet d'une assistance financière et/ou technique de la part de la BM. (Tableau 1)

Tableau 1 : Test de l'hypothèse 1

Nb de cas de privatisation étudiés*	78
Nb de privatisations effectivement appuyés par la BM	63
%	80,8%

* i.e. nombre de cas recensés dans la base pour lesquels on dispose d'informations précises concernant l'existence ou non d'une intervention de la Banque Mondiale.

Dès lors, cette évidence permet d'affirmer que la Banque outrepassa les recommandations de certains de ses économistes et qu'elle appuie activement la privatisation en dépit des risques qu'elle implique dans des PED à bas revenus, dotés d'un environnement institutionnel faible et dans le secteur des infrastructures, et de la médiocrité des résultats qu'elle a obtenu jusqu'à maintenant.

Le test de la deuxième hypothèse permettra de déterminer si ce comportement de la BM en Afrique Subsaharienne peut s'expliquer en partie par le fait que de telles privatisations profitent majoritairement aux entreprises du G10 via les contrats et marchés qu'elles obtiennent dans les secteurs stratégiques des économies africaines que sont l'eau et l'électricité.

Hypothèse 2. Pour tester la deuxième hypothèse, l'article ne s'est concentré que sur les cas de privatisation comprenant l'information relative à la fois à l'identité et la nationalité du principal investisseur ainsi qu'à l'existence d'une assistance de la part de la BM. Le nombre de cas pertinent est alors de 52. Les résultats montrent que dans 71.2% (37 cas sur 52) ce sont des entreprises issues des pays du G10 qui ont bénéficié, en tant que principal investisseur, des privatisations appuyées par la BM sur la période 1965-2007. (Tableau 2)

Tableau 2 : Test de l'hypothèse 2

Premier investisseur	
Nb de cas pertinents*	52
Nb cas où le premier investisseur est issu du G10	37
%	71,2%

* Nombre de cas comprenant les informations relatives à l'identité et la nationalité du principal investisseur

Ces résultats permettent donc de confirmer l'hypothèse 2. Ils montrent que si les opportunités d'affaires générées par les privatisations de la BM sont sensées profiter aux entreprises du monde entier, comme le soutient la BM, elles bénéficient en réalité particulièrement aux grandes entreprises du G10. En effet, dans 71.2% des cas de privatisations étudiés, ce sont des entreprises issues du G10 qui ont obtenu, en tant que principal investisseur, les contrats générés par les privatisations appuyées par la BM.

Il arrive fréquemment qu'un même contrat de privatisation soit accordé à plusieurs investisseurs. En effet, c'est le cas, par exemple, de la Société Nationale de l'électricité du Sénégal (SENELEC) dont 34% du capital a été privatisé en 1999 et attribué à deux investisseurs distincts, Suez (17%) et Hydro-Québec International (17%). Par conséquent, l'article s'est aussi intéressé à l'identité et à la nationalité du deuxième principal investisseur lorsque les informations incluses dans la base de données le permettaient.

A nouveau, seuls les cas de privatisation comprenant l'information relative à la fois à l'identité et la nationalité du second investisseur ainsi qu'à l'existence d'une assistance de la part de la BM ont été pris en considération. Le nombre de cas pertinent est de 22. Les résultats montrent que dans 36.4% des cas de privatisations étudiés (8 cas sur 22) ce sont des entreprises issues des pays du G10 qui ont bénéficié, en tant que deuxième investisseur, des privatisations appuyées par la BM sur la période 1965-2007.

(Tableau 3)

Tableau 3 : Test de l'hypothèse 2 (suite)

Second investisseur	
Nb de cas pertinents**	22
Nb de cas où le deuxième investisseur est issu du G10	8
%	36,4%

** Nombre de cas comprenant les informations relatives à l'identité et la nationalité du second investisseur

D'un point de vue général, les résultats obtenus dans le cadre de l'hypothèse 2 permettent d'affirmer que les entreprises issues du G10 ont non seulement bénéficié, en tant que principal investisseur, de l'essentiel des contrats générés par les privatisations de la BM en ASS mais, de surcroît, elles en profitent également en tant que deuxième investisseur. Cet article montre alors que si, en théorie les opportunités d'affaires générées par les privatisations de la BM sont sensées profiter aux entreprises du monde entier, la réalité est autre. En effet, ces opportunités d'affaires profitent particulièrement aux entreprises issues des pays du G10.

Par conséquent les évidences empiriques apportées par cet article peuvent contribuer à expliquer, en partie, l'attachement de la BM à la privatisation en ASS, en dépit des risques qu'implique cette politique dans cette région du monde, par les intérêts économiques des entreprises G10 que cette politique économique permet de satisfaire. Il y a donc plusieurs raisons de penser que les intérêts des donateurs le plus puissants de la BM puissent influencer la conditionnalité relative à la privatisation des prêts accordés par cette institution. Berthélemy et Tichit (2002) montrent que si l'aide internationale est influencée par les intérêts des donateurs il n'y pas de raisons pour qu'elle promeuve efficacement le développement à partir du moment où son impact sur la pauvreté sera réduit. Dans la lignée de cette réflexion, cet article fournit une explication de la médiocrité des résultats obtenus par le processus de privatisation en ASS sur la période 1965-2007.

Hypothèse 3. Pour tester l'hypothèse 3, le calcul n'a pris en compte que les cas de privatisation comprenant l'information relative à l'identité et la nationalité du principal investisseur et à l'existence d'une intervention de la BM. Cela permettra de déterminer notamment si, au travers de l'intervention de la BM en ASS, la France arrive à faire valoir ses intérêts. Le nombre de cas pertinent est de 52. Les résultats montrent que dans 42.3% des cas (22 sur 52) ce sont des entreprises françaises qui ont bénéficié, en tant que principal investisseur, des contrats de privatisations générés par la BM. (Tableau 4)

Tableau 4 : Test de l'hypothèse 3

Nb de cas pertinents	52
Nb de cas où le premier investisseur est une entreprise française	22
%	42,3%
Nb de cas où le premier investisseur est une entreprise britannique	3
%	5,8%

Par conséquent, ces résultats viennent confirmer l'affirmation de l'Assemblée Nationale (2000) en mettant en évidence le fait que la France est effectivement caractérisée par un fort tropisme pour l'Afrique et que parmi ses secteurs d'excellence figurent les services d'eau et d'électricité. Ces résultats montrent également que la France, au travers de l'intervention de la BM, arrive à faire valoir ses intérêts dans les domaines de l'eau et de l'électricité en ASS. Alors que les institutions de Bretton Woods sont largement considérées par la littérature et la presse populaire⁶² comme des « agents » de la politique étrangère des EU, cet article montre que les projets de financement de ces institutions permettent également de satisfaire les intérêts d'autres donateurs issus du G10, comme ceux de la France par exemple.

L'article a voulu comparer la part des contrats générés par les privatisations de la BM ayant bénéficié aux entreprises françaises à celle obtenue par les firmes britanniques. Le but étant de déterminer si le Royaume-Uni était lui aussi caractérisé par un fort tropisme pour l'Afrique, étant donné son histoire coloniale dans cette région du monde. Les résultats montrent que seuls 5.8% de ces contrats ont été obtenus par des entreprises britanniques. Dans le secteur de l'eau et de l'électricité le Royaume Uni n'est donc pas caractérisé par un fort tropisme pour l'Afrique Subsaharienne. La comparaison entre la France et le Royaume-Uni permet alors mettre en évidence à la fois l'excellence des sociétés françaises dans le domaine des infrastructures d'eau et d'électricité en ASS mais aussi l'attachement de la France à son pré carré Subsaharien.

Le test des hypothèses 4 et 5 vont permettre de déterminer notamment si le fort tropisme de la France pour l'Afrique ne s'observe qu'en Afrique Subsaharienne francophone ou s'il existe aussi dans la partie anglophone de cette région.

Hypothèses 4. Dans le but de vérifier l'hypothèse 4, l'article a cherché à connaître la part des cas de privatisations menés en Afrique Subsaharienne francophone où le principal investisseur n'est pas français. Pour cela, le calcul n'a retenu que les cas de privatisations menés dans des pays francophones et comprenant des informations relatives à la fois à l'identité et la nationalité du principal investisseur ainsi qu'à l'existence d'une assistance de la part de la BM. Le nombre de cas pertinent est de 20 et exclu les cas de privatisations menés au Cameroun⁶³ dans la mesure où ils n'ont pas bénéficié, en tant que principal

⁶² Voir un article du Toronto Star daté du 26 Octobre 2000, en ce qui concerne la presse populaire. Il est cité dans l'étude de Dreher et Jensen (2006).

⁶³ L'histoire coloniale du Cameroun est marquée à la fois par une présence française et britannique. L'anglais et le français figurent toutes deux parmi les langues officielles du pays.

investisseur, à des entreprises françaises. Les résultats montrent que seuls 25% (5/20) de ces cas de privatisations ont bénéficié à des entreprises dont la nationalité est autre que française. (Tableau 5)

Tableau 5 : Test de l'hypothèse 4

Nb de cas de privatisations recensés dans des pays dont la langue officielle est le français*	20
Nb de cas où le premier investisseur n'est pas une entreprise française	5
%	25,0%

* Hors Cameroun

On peut donc en conclure, que dans le cas de l'Afrique francophone l'histoire coloniale a une influence importante et effective sur la nationalité de l'investisseur adjudicataire du contrat de privatisation. Cela s'illustre par le fait que 75% (15/20) des cas de privatisations menés dans des pays francophones ont profité à des entreprises de nationalité française. Dans les secteurs de l'eau et de l'électricité, l'Afrique Subsaharienne francophone peut donc être considérée comme étant le « pré carré » de la France.

Hypothèse 5. Dans le cadre de l'hypothèse 5, l'article cherche cette fois à connaître la part des cas de privatisations menés en Afrique Subsaharienne anglophone où le principal investisseur n'est pas de nationalité Britannique. Pour cela, le calcul n'a retenu que les cas de privatisations menés dans des pays anglophones et comprenant des informations relatives à la fois à l'identité et la nationalité du principal investisseur ainsi qu'à l'existence d'une assistance de la part de la BM. Le nombre de cas pertinent est de 27 et exclu à nouveau les cas de privatisations menés au Cameroun dans la mesure où ils n'ont pas bénéficié, en tant que principal investisseur, à des entreprises britanniques. Les résultats montrent que 96.3% (26/27) de ces cas de privatisations ont bénéficié à des entreprises dont la nationalité est autre que britannique. (Tableau 6)

Tableau 6 : Test de l'hypothèse 5

Nb de cas de privatisations recensés dans des pays dont la langue officielle est l'anglais*	27
Nb de cas où le premier investisseur n'est pas une entreprise britannique	26
	<i>Dont entreprises françaises</i> 5 cas soit 18,5%
%	96,3%

* Hors Cameroun

Force est donc de reconnaître que lorsqu'il s'agit de l'Afrique Subsaharienne anglophone, l'histoire coloniale n'a que très peu d'influence sur la nationalité de l'investisseur adjudicataire du contrat de privatisation. En effet, seul 3.7% (1/27) des cas de privatisations menés dans des pays anglophones ont profité à des entreprises de nationalité britannique. Dans les secteurs de l'eau et de l'électricité, l'Afrique Subsaharienne anglophone ne peut donc pas être considérée comme étant le « pré carré » du Royaume-Uni. Cela peut s'expliquer, en partie, par le fait que ces secteurs d'activités ne figurent pas parmi les secteurs d'excellence des sociétés britanniques.

Lorsqu'on s'intéresse aux 26 privatisations menées dans des pays anglophones qui n'ont pas bénéficié à des entreprises britanniques on constate que 18.5% (5/26) de ces cas, elles ont bénéficié à des entreprises françaises. Les entreprises françaises ont donc plus de mal à obtenir des contrats de privatisations générés par la Banque Mondiale dans les pays de l'ASS anglophone que dans les pays francophones de cette région.

Une interprétation possible de cette réalité est que lorsque des secteurs d'activités spécifiques dans une région géographique précise ne sont pas le « pré carré » d'un donateur puissant de la Banque Mondiale, les contrats générés par les privatisations qui s'y opèrent sont alors « ouverts » à tout type d'investisseur. On constate en effet que l'origine des investisseurs, auxquels ont été attribués les 26 contrats de privatisations générés par la BM dans les pays de l'ASS anglophone, est très diversifiée, puisque ces investisseurs « non britanniques » sont issus de 8 nationalités différentes⁶⁴. Cependant, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour confirmer ces faits.

⁶⁴ Il s'agit des nationalités françaises (5), allemande (2), hollandaise (1), malaysienne (1), américaine (3), canadienne (1), suisse (1) et africaine (12). Parmi les pays africains figurent, l'Afrique du Sud (6), le Kenya (1), le Malawi (1), le Nigéria (2) et l'Ouganda (1).

5. Conclusion générale

Cet article a cherché à démontrer que la conditionnalité des prêts attribués par la BM aux PED, permet de servir les intérêts économiques des pays du G10. Dans ce but, il a mené une analyse empirique fondée sur une base de données actualisée, couvrant 83 cas de privatisations réalisées dans les secteurs de l'eau et de l'électricité de 33 pays d'Afrique Subsaharienne sur la période 1965-2007.

Les principaux résultats obtenus ont montré, d'une part, qu'en dépit de la médiocrité des résultats obtenus par les privatisations réalisées dans les PED, et des mises en garde de certains de ses économistes, la BM prescrit la privatisation dans 80.8% des cas étudiés.

D'autre part, l'analyse empirique a permis de mettre en évidence que l'attachement de la BM à la privatisation pouvait être expliqué, en partie, par le fait que cette politique économique bénéficiait essentiellement à ses donateurs les plus puissants, le G10, au travers des contrats qu'obtiennent les grandes entreprises issues de ces pays dans les secteurs de l'eau et de l'électricité des pays d'Afrique Subsaharienne. En effet, dans 71.2% des cas de privatisations étudiés, ce sont des entreprises issues du G10 qui ont obtenu, en tant que principal investisseur, les contrats générés par les privatisations appuyées par la BM. A cela s'ajoute le fait que dans 36.4% des cas étudiés, ce sont à nouveau des entreprises issues des pays du G10 qui ont bénéficié, en tant que deuxième investisseur, des privatisations appuyées par la BM.

Grâce à ces résultats cet article a démontré que si les opportunités d'affaires générées par les privatisations de la BM sont censées profiter aux entreprises du monde entier, comme le soutient la BM, en réalité elles bénéficient particulièrement aux grandes entreprises du G10, lorsque les privatisations sont menées en ASS dans les secteurs de l'eau et de l'électricité.

Lorsqu'on analyse davantage ces résultats, on constate que les entreprises françaises sont très présentes dans ces secteurs d'activités puisqu'elles ont obtenu 42.3% des contrats de privatisations générés par la BM. Cela peut s'expliquer, en partie, par l'excellence des sociétés françaises dans le domaine des infrastructures d'eau et d'électricité en ASS ainsi que par le fort tropisme de la France pour l'Afrique. Les sociétés françaises ont cependant plus de mal à obtenir des contrats dans les pays de l'ASS anglophone que dans les pays francophones de cette région.

6. Bibliographie (incomplète)

Barro et Lee (2001),

Killick (1995)

Otley et Yackee (2003)

Andersen, Hansen et Markussen (2005)

Keohane (1980)

Keohane (1984)

Crane (2000)

AFD (2006), *Les privatisations en zone franc : synthèses des travaux du groupe de travail MINEFI / AFD*, Document de travail N°28.

Assemblée Nationale, (2000), Rapport d'information par la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Plan sur les activités et le contrôle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale N° 2801, présenté par M. Yves Tavernier, Député.

Berthelmy J. et A. Tichit (2002) *Bilateral Donor's Aid Allocation Decision*, World Institute for Development Economic Research (WIDER) Discussion Paper, No. 2002/123, United Nations University.

Banque Mondiale, (1995a) *Bureaucrats in Business: The Economics and Politics of Government Ownership*. Washington: World Bank

Banque Mondiale (2005) *Review of World Bank Conditionality: Content of Conditionality in World Bank Policy Based Operations: Public Sector Governance, Privatisation, User Fees and Trade*.

Bird, G. and Rowlands D. (2001) *IMF Lending: how is it affected by economic, political and institutional factors?* *Journal of Policy Reform*, Vol. 4, pp. 243-70.

Commission des Communautés Européennes au Conseil et au Parlement Européen, (2004) *La réforme des entreprises d'Etat dans les Pays en Développement, axée sur les services publics : nécessité d'évaluer toutes les solutions possibles*,

Dreher, A. (2002) *The development and implementation of IMF and World Bank conditionality*, HWWA discussion paper, No. 165.

Dreher, A. (2003d) *A public choice perspective of IMF and World Bank lending and conditionality*, Public choice, Forthcoming.

Dreher, A. Jensen, N. (2006) *Independent actor or agent: empirical analysis of the impact of US interests on IMF conditions*, *The journal of Law and economics*, 50, 1, Forthcoming.

Dreher, A. et Sturm, J. E. (2006) *Do IMF and World Bank influence voting in the UN general Assembly?* CESifo working paper N°1724.

Estache, Gomez et Leipziger (2001), *Utilities privatization and the poor: lessons and evidence from Latin America*, World Development, Vol. 29, N°7, pp. 1179-1198.

Estache, A. (2007), *Infrastructures et développement : une revue des débats récents et à venir*, Revue d'économie du Développement, N° 21, p. 5-53.

Fleck, R, K. Kilby, C. (2006) *World Bank independence: a model and statistic analysis of US influence*, Review of Development Economics, Vol. 10, Issue 2, p. 224.

Foch, A. (2007) *La gouvernance de la Banque Mondiale : analyse et implication du pouvoir décisionnel du G10*, Centre d'Economie de la Sorbonne, Equipe Matisse, Université Paris I – CNRS, France.

Gomez-Ibanez, J. A. (2007) *Alternatives to Infrastructure Privatization Revisited: Public Enterprise Reform from the 1960s to the 1980s*, Policy Research Working Paper n°4391. The World Bank Sustainable Development Network November 2007.

Gould, E. R. (2003) *Money talks: supplementary financiers and IMF conditionality*, Forthcoming in Review of International Organization.

Harrigan, J. Wang, C. El Said, H. (2006) *The economic and politics determinants of IMF and World Bank lending in the MENA*. School of Economic Studies Working paper Series, University of Manchester.

Harrigan, J. Wang, C. (Forthcoming) *A new approach to the allocation of aid among developing countries: is the US more selfish than the rest?*, School of Economic Studies Working paper Series, University of Manchester.

Mckeown, T., Pallansch, L. and S. Thacker (1999), *Political Conditionality in U.S Bilateral and Multilateral Foreign Assistance*, paper presented at the 40th annual convention of the International Studies Association, Washington D.C.

Nellis, J. (2006) *Privatization in Developing Countries: A Summary Assessment*, working paper N°87, Center for Global Development, Washington D. C.

OCDE (2004) *Les privatisations en Afrique subsaharienne : un état des lieux*, Etudes du Centre de Développement de l'OCDE.

PSIRU

Rodrik, D. (1995) *Why is there Multilateral lending*, NBER Working Paper, N°. w5160.

Swedberg, R. (1986) *The doctrine of economic neutrality of IMF and World Bank*, Journal of peace research, Vol. 23, No. 4, pp. 377-390.

Thackler (1999)

Woods, N. (2003) *USA and IFI: Power and influence within the World Bank and the IMF*, Final version published as chapter 5 in Rosemary Foot, Neil Macfarlane and Michael Mastanduno, *US hegemony and international organisation* (Oxford University Press 2003).

Woods, N. Lombardi, D. (forthcoming) *Effective representation and the role of coalitions within the IMF* , Global Economic Governance Programme, Working Paper, department of Politics and International Relations, Oxford University.

